



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 14 AVRIL 2025, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier.

Absente avec motivation : Madame Camille Nadeau.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-116 ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
  - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2025
4. Retour sur la période de question de la dernière séance
5. Période de question
6. Adoption du paiement des dépenses
7. Dossiers en administration
  - 7.1. Modification de la structure administrative - Séparation de fonctions
  - 7.2. Organigramme de la structure organisationnelle
  - 7.3. Embauche - Mécanicien journalier spécialisé
  - 7.4. Correction d'une servitude de drainage - Lot 6 160 394
  - 7.5. Appel d'offres - Réfection de l'avenue Royale, phase 2
  - 7.6. Appel d'offres - Refonte plan et règlements d'urbanisme
8. Dossiers travaux publics
  - 8.1. Vente - Camion six roues GMC
9. Dossiers en incendie
  - 9.1. Motion de félicitations - M. Raynald Racine
10. Dossiers en loisirs
  - 10.1. Attribution de contrat - Réalisation du plan directeur des parcs et espaces verts 2024-2034
  - 10.2. Appui - Camp de jour
  - 10.3. Appui - Candidature d'une Coupe Canada de vélo de montagne au Mont-Sainte-Anne



No de résolution  
ou annotation

- 10.4. Appui - Projet de développement d'une zone d'apprentissage de vélo de montagne
- 10.5. Demande d'aide financière - Club nordique Mont-Sainte-Anne
- 10.6. Demande d'aide financière - Les Services de main d'œuvre L'Appui
11. Dossiers en urbanisme
  - 11.1. Dérogation mineure - 2505, avenue Royale
  - 11.2. Nominations - Comité consultatif d'urbanisme
  - 11.3. Modification des conditions de démolition - 2123, avenue Royale
  - 11.4. Demande d'usage conditionnel - 2389, avenue Royale
  - 11.5. Permis PIIA
    - 11.5.1. 139, rue du Lynx
    - 11.5.2. 146, rue Notre-Dame
    - 11.5.3. 3, rue Chamonix
    - 11.5.4. 3, rue de la Ferréolaise
    - 11.5.5. 3375, avenue Royale
    - 11.5.6. 4, rue des Pics
    - 11.5.7. 78, rue du Sommet
    - 11.5.8. 95-97, rue du Parc
  - 11.6. Modifications de plan soumis au PIIA
    - 11.6.1. 190, rue des Cimes
    - 11.6.2. 41, rue des Geais-Bleus
  - 11.7. Autorisation - Réalisation de travaux de valorisations et de réfections du Sentier Mestachibo
12. Adoption des règlements
- 12.1. Règlement 25-877 modifiant le règlement 18-731 concernant les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil et des employés municipaux
13. Période de questions
14. Informations des membres du conseil
15. Prochaine séance du conseil
16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Rés. #25-117  
Procès-verbal  
du 10-03-  
2025

**Considérant que** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**Considérant qu'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 tel que rédigé.

Rés. #25-118  
Procès-verbal  
du 31-03-  
2025

**Considérant que** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;



No de résolution  
ou annotation

**Considérant qu'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;**

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2025 tel que rédigé.**

Retour sur la période de question de la dernière séance

Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier, fait un retour sur la période de questions de la séance antérieure.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

La période de questions a débuté à 19h31 et s'est terminée à 20h00.

Rés. #25-119  
Adoption du paiement des dépenses de mars 2025

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de mars 2025, telles que présentées au conseil. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement.**

**Dossiers en administration**

Rés. #25-120  
Modification de la structure administrative - Séparation de fonctions

**Considérant que** le *Projet de loi numéro 79* a été adopté le 18 mars 2025 et sanctionné le 25 mars 2025;

**Considérant que** la loi qui en résulte, soit la *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*, permet au conseil municipal de nommer un greffier et un trésorier, auquel cas il doit répartir entre ces personnes les devoirs et les pouvoirs inhérents à la charge de greffier-trésorier;

**Considérant** la résolution numéro 25-80 adoptée par le conseil municipal;

**Considérant** la recommandation du directeur général et la volonté du conseil municipal de modifier la structure administrative afin de nommer distinctement une greffière et un trésorier;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que le conseil municipal autorise la modification de la structure administrative en nommant distinctement :**

- Eric Ennis à titre de directeur général et trésorier;
- Marie-Noël Duclos à titre de greffière, responsable affaires juridiques et gouvernance.

**Que les devoirs et les pouvoirs inhérents à la charge de greffier-trésorier soit répartis entre ces deux personnes.**



No de résolution  
ou annotation

Rés. #25-121

Organigramme de  
la structure  
organisationnelle

**Considérant** l'évolution des besoins de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

**Considérant** la volonté que l'organigramme de la structure organisationnelle soit maintenant représenté par service;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal approuve le nouvel organigramme de la structure organisationnelle de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. #25-122  
Embauche -  
Mécanicien  
journalier  
spécialisé

**Considérant** la création du poste de mécanicien journalier spécialisé;

**Considérant** la candidature déposée par M. Olivier Hamel;

**Considérant** la recommandation d'embauche de la direction de la gestion des actifs;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que** la Municipalité embauche M. Olivier Hamel à titre de mécanicien journalier spécialisé à compter du 28 avril 2025 selon les conditions de travail convenues entre les parties;

**Que** M. Olivier Hamel occupe un poste permanent au sens de la convention collective en vigueur.

Rés. #25-123  
Correction  
d'une  
servitude de  
drainage - Lot  
6 160 394

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis, à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié de correction d'une servitude de drainage devant être établie sur le lot 6 160 394 du cadastre du Québec (rue de Coubertin).

Rés. #25-124  
Appel d'offres  
- Réfection de  
l'avenue  
Royale, phase  
2

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise la parution d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin obtenir des soumissions pour la réfection de l'avenue Royale, phase 2.

Rés. #25-125  
Appel d'offres  
- Refonte plan  
et règlements  
d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise la parution d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin obtenir des soumissions pour des services professionnels portant sur la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

**Dossiers travaux publics**

Rés. #25-126  
Vente -  
Camion six  
roues GMC

**Considérant que** la gestion des actifs souhaite se départir d'un camion six roues de marque GMC C5500, année 2008, lequel a atteint sa fin de vie utile;

**Considérant qu'il** y a lieu d'autoriser la vente de ce véhicule à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur;

**En conséquence :**



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise la vente du camion six roues de marque GMC C5500, année 2008, et ce, à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur;

**Que** le retrait du caractère public de ce véhicule afin de le faire passer du domaine public au domaine privé de la Municipalité soit effectué;

**Que** le conseil municipal autorise le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

#### Dossiers en incendie

Rés. #25-127

Motion de félicitations - M. Raynald Racine

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal tient à féliciter et remercier monsieur Raynald Racine pour ses cinquante années d'implication et de dévouement au sein de la brigade incendie de Saint-Ferréol-les-Neiges.

#### Dossiers en loisirs

Rés. #25-128

Attribution de contrat - Réalisation du plan directeur des parcs et espaces verts 2024-2034

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal accorde, rétroactivement pour l'année 2024, le contrat pour la réalisation du plan directeur des parcs et espaces verts 2024-2034 de la Municipalité à la firme conseil en urbanisme et aménagement du territoire BC2 pour un montant de 32 800 \$ avant taxes.

Rés. #25-129  
Appui - Camp de jour

**Considérant que** la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

**Considérant que** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

**Considérant que** malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

**Considérant que** ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

**Considérant que** les municipalités, dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants, sont assujetties à l'application de la Charte qui émet l'obligation d'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers ou autres;

**Considérant que** cette obligation de moyens, mais non de résultats, exige de recevoir les demandes, de les analyser, de tenter de trouver des solutions en collaboration avec les parents et d'ensuite formuler une réponse concernant la prise en charge possible;

**Considérant que** pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficulté à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

**Considérant** la lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

**En conséquence :**



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal soutienne la demande déposée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- De renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet d'accompagnement;
- De constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux nés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- De mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour pour les enfants qui ont besoin d'accompagnement ou pas, car il y a beaucoup d'enfants neurotypiques qui demandent du temps et des ressources.

**Que** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, et au ministre responsable des Services sociaux, M. Lionel Carmant.

Rés. #25-130  
Appui -  
Candidature  
d'une Coupe  
Canada de  
vélo de  
montagne au  
MSA

**Considérant que** depuis de nombreuses années, le Club Cycliste Mont-Sainte-Anne organise des courses, raid et championnats provinciaux sur le site du Mont-Sainte-Anne;

**Considérant** les différents succès obtenus au fil des années en matière d'événements d'envergure, notamment la reconnaissance du mérite cycliste québécois dans la catégorie, événement provincial en vélo de montagne, en 2023 pour le Championnat Québécois de vélo de montagne;

**Considérant que** le Club Cycliste Mont-Sainte-Anne souhaite obtenir une sanction de Coupe Canada de vélo de montagne au Mont-Sainte-Anne en 2026 et 2027;

**Considérant que** cet événement, s'il est retenu, peut devenir un moteur économique important, et permettre de faire rayonner notre région, notre montagne, tout en permettant aux athlètes de performer chez eux, sur un des parcours les plus mythiques au monde;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal appuie le Club Cycliste Mont-Sainte-Anne dans sa candidature afin d'obtenir une sanction de Coupe Canada de vélo de montagne au Mont-Sainte-Anne en 2026 et 2027.

Rés. #25-131  
Appui - Projet  
de  
développement  
d'une zone  
d'apprentissage  
de vélo de  
montagne

**Considérant** que le projet de développement d'une zone d'apprentissage de vélo de montagne constitue une opportunité importante pour le développement du réseau de sentiers et l'accessibilité au vélo de montagne;

**Considérant que** ce projet offrira un espace sécuritaire et structuré pour l'initiation et le perfectionnement des cyclistes de tous âges et niveaux;

**Considérant** qu'une telle infrastructure représente un atout majeur pour la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, notamment :

- En enrichissant l'offre d'activités pour les camps de jour municipaux;



No de résolution  
ou annotation

- En servant de cadre éducatif pour les activités scolaires et parascolaires;
- En contribuant à l'essor du tourisme de plein air et aux retombées économiques locales.

**Considérant que** TrailbuildersMSA joue un rôle essentiel dans l'entretien, l'aménagement et la valorisation du réseau de sentiers de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne et que nous reconnaissons la qualité de leur travail et la portée positive de leur implication sur notre territoire;

**Considérant que** ce projet s'inscrit dans une démarche commune de développement récrétouristique cohérente, durable et accessible à tous;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal appuie le projet de construction d'une zone d'apprentissage de vélo de montagne porté par TrailbuildersMSA au Mont-Sainte-Anne.

Rés. #25-132  
Aide  
financière -  
Club nordique  
MSA

**Considérant que** la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

**Considérant que** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Club nordique Mont-Sainte-Anne;

**Considérant** la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 4 150 \$ au Club nordique Mont-Sainte-Anne afin de soutenir la pratique sportive de loisir et de compétition des jeunes de 17 ans et moins de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. #25-133  
Aide  
financière -  
Les Services  
de main  
d'œuvre  
L'Appui

**Considérant que** la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

**Considérant que** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Les Services de main d'œuvre L'Appui;

**Considérant** la recommandation positive du directeur général adjoint pour cette demande d'aide financière;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 1 000 \$ à Les Services de main d'œuvre L'Appui afin de pouvoir financer un véhicule de location pour les déplacements des jeunes participants au programme, conditionnellement à l'obtention du financement entier du projet.



No de résolution  
ou annotation

#### Dossiers en urbanisme

Dérogation  
mineure -  
2505, avenue  
Royale

La demande de dérogation mineure portant sur le 2505, avenue Royale sera traité à une séance ultérieure.

Rés. #25-134  
Nominations  
Comité  
consultatif  
d'urbanisme

**Considérant** la démission de Marie-Danielle Ouellet, à titre de représentante du secteur Ouest, effective au 16 décembre 2024;

**Considérant** la démission de Laurie Leclerc, à titre de représentante du secteur du Village, effective au 25 février 2025;

**Considérant** l'appel de candidatures ayant eu lieu afin de recruter de nouveaux citoyens à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme;

#### En conséquence:

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :

- Catherine Pouliot à titre de représentante du secteur du Village;
- François Drouin à titre de représentant du secteur Ouest.

Rés. #25-135  
Modification  
des conditions  
de démolition  
- 2123,  
avenue Royale

**Considérant que** le comité de démolition a accepté, lors de la séance du 9 décembre 2024, la demande de démolition d'une grange située au 2123, avenue Royale suivant certaines conditions;

- Avant les travaux de démolition, l'approbation par le Conseil municipal des plans d'un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) portant sur la nouvelle construction;
- Avant les travaux de démolition, un dépôt en garantie de 2 000\$;
- À la fin des travaux de la nouvelle construction, le dépôt d'un rapport d'inspection par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ).

**Considérant que** le conseil municipal a, par la résolution numéro 24-317, supporté la décision du comité de démolition lors de la séance du 9 décembre 2024;

**Considérant** les difficultés à trouver un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour effectuer ce mandat;

**Considérant que** le comité de démolition a accepté la demande de modification des conditions, lors de la séance du 7 avril 2025, en permettant aux technologues et techniciens en architecture de préparer les plans et le rapport d'inspection.

#### En conséquence:

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal supporte la décision du comité de démolition de modifier les conditions en permettant aux technologues et techniciens en architecture de préparer les plans et le rapport d'inspection.



No de résolution  
ou annotation

Rés. #25-136  
Demande  
d'usage  
conditionnel  
2389, avenue  
Royale

**Considérant qu'**une demande d'usage conditionnel à la résidence unifamiliale isolée situé au 2389, avenue Royale a été déposée;

**Considérant que** la zone H3-123 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** la demande respecte les conditions d'admissibilité des demandes d'usages conditionnels, car elle porte sur une habitation unifamiliale isolée présente dans une zone où est autorisé le groupe d'usages H – Habitation, et correspond à une catégorie d'usage conditionnel admissible qui est l'usage additionnel à l'habitation;

**Considérant qu'**une étude concernant les usages additionnels à l'habitation a été déposée;

**Considérant que** la partie du rez-de-chaussée sera réservée afin d'exercer un usage additionnel à l'habitation, soit des cours de pilates;

**Considérant qu'**un usage complémentaire aux cours de pilates a été demandé et que celui-ci sera un bar à jus sera installé dans l'annexe côté Est afin de pouvoir servir une diversité de jus frais et des collations santé;

**Considérant qu'**un horaire soit établi pour chaque usage dans la résidence unifamiliale isolée;

**Considérant que** les travaux reliés à l'ajout de cet usage ont été présentés à la Municipalité via une demande de permis et que ceux-ci sont conformes;

**Considérant que** la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 25 février 2025, une recommandation favorable;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde un permis pour l'ajout d'un usage additionnel à l'habitation, soit des cours de pilates, ainsi que l'ajout d'un usage complémentaire qu'est le bar à jus, à la résidence unifamiliale isolée située au 2389, avenue Royale sous les conditions suivantes :

- Retirer les retraites du projet initial puisque celles-ci correspondent à de la location à court terme, ce qui est prohibé dans la zone concernée;
- Respecter les informations fournies dans l'étude.

Rés. #25-137  
Permis PIIA

**Considérant que** des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant que** ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 15-674;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 1er avril 2025, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;



No de résolution  
ou annotation

**Que** le conseil municipal accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
139, rue des Lynx	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	25-23
146, rue Notre-Dame	Rénovation d'une galerie en cour avant d'une résidence unifamiliale isolée	25-24
3, rue de Chamonix	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	25-25
3, rue de la Ferréolaise	Construction d'un bâtiment accessoire	25-26
3375, avenue Royale	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	25-27
4, rue des Pics	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	25-28
78, rue du Sommet	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	25-29
95-97, rue du Parc	Construction d'un bâtiment accessoire	25-30

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 3, rue de Chamonix : À la condition que le ministère de la Culture et des Communications autorise la construction dans l'aire de protection de la Maison Simard.
- 3, rue de la Ferréolaise : Aux conditions que les portes et fenêtres soient de couleur noires tel que la résidence, que le revêtement extérieur soit de couleur gris/blanc tel que la résidence et que le bâtiment accessoire prévu s'harmonise avec la résidence.
- 4, rue des Pics : À la condition qu'aucuns arbres ne soient abattus pour effectuer l'agrandissement.

Rés. #25-138  
Modification  
aux plans -  
190, rue des  
Cimes

**Considérant** la résolution numéro 25-106 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

**Considérant** la demande de modification sur l'implantation du bâtiment de la résidence unifamiliale isolée située au 190, rue des Cimes ;

**Considérant que** la zone H2-203 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 1er avril 2025, une recommandation favorable à cette modification de permis;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de modification sur l'implantation du bâtiment de la résidence unifamiliale isolée située au 190, rue des Cimes.



No de résolution  
ou annotation

Rés. #25-139  
Modification  
aux plans - 41,  
rue des Geais-  
Bleus

**Considérant** la résolution numéro 23-235 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale;

**Considérant** la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 41, rue des Geais-Bleus, soit pour le changement de couleur du revêtement extérieur;

**Considérant que** la zone H2-135 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 1er avril 2025, une recommandation favorable à cette modification de permis;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 41, rue des Geais-Bleus, soit pour le changement de couleur du revêtement extérieur.

Rés. #25-140  
Autorisation  
Réalisation de  
travaux de  
valorisations  
et de  
réfections du  
Sentier  
Mestachibo

**Considérant** la demande de MRC de la Côte-de-Beaupré, daté du 11 avril 2025, concernant l'autorisation pour la réalisation de travaux de valorisations et de réfections du Sentier Mestachibo;

**Considérant que** la MRC, en collaboration avec Développement Côte-de-Beaupré, prévoit effectuer des travaux sur des propriétés appartenant à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lors des saisons estivales 2025 et 2026;

**Considérant que** ces propriétés portent sur les lots 5 949 635 et 6 091 104 du cadastre du Québec;

**Considérant** la résolution numéro 24-269 adoptée par le conseil municipal en appui au projet de mise en valeur de la rivière Sainte-Anne et du sentier Mestachibo;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal confirme son appui et autorise la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses représentants à effectuer des travaux de réaménagement du sentier Mestachibo et de ses installations sur les lots 5 949 635 et 6 091 104 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité.

**Adoption des règlements**

Rés. #25-141  
Adoption  
règlement 25-  
877 modifiant  
le règlement  
18-731

**Considérant que** la tarification concernant les déplacements lors de l'utilisation de son véhicule personnel d'un employé et pour tout déplacement à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de Comté de la Côte-de-Beaupré pour un membre du conseil doit être ajusté;

**Considérant que** la *Loi sur les traitements des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) autorise la municipalité à fixer par règlement les règles relatives au remboursement des dépenses engagées par les membres du conseil pour le compte de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

**Considérant qu'un avis de motion a été donné par Vincent Villemure, conseiller, à la séance du 10 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;**

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 25-877 modifiant le règlement numéro 18-731 concernant les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil et des employés municipaux.**

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h15 et s'est terminée à 20h20.

Informations des membres du conseil

Monsieur Vincent Villemure mentionne qu'il reste quelques jours avant la fin des inscriptions du camp de jour (25 avril). De plus, les inscriptions sont en cours pour l'heure du conte du 10 mai qui se tiendra à la bibliothèque.

Monsieur Marc Magny revient sur l'activité de Pâques du 13 avril ; ce fut une belle activité sous un soleil radieux avec 172 participants. Merci et bravo à tous les bénévoles et aux organismes et personnes impliqués dans la réalisation de ce bel événement pour souligner les 40 ans de la bibliothèque.

Monsieur Claude Leclerc mentionne que les inscriptions sont en cours pour le Marché public, qui aura lieu tous les dimanches de 12h30 à 15h30, du 6 juillet au 12 octobre, ainsi que pour le Marché des petits entrepreneurs qui se tiendra le 7 juin. Les personnes intéressées peuvent contacter l'équipe des loisirs pour plus d'informations.

Monsieur Stéphane Racine mentionne que les prochains café conseil se tiendront le 22 avril en compagnie de Mélanie Royer-Couture et Claude Leclerc et le 30 avril en compagnie de Vincent Villemure et Stéphane Racine.

Madame Mélanie Royer-Couture mentionne que le 16 avril à 18h30 se tiendra une conférence avec l'Agronome Lili Michaud sur la planification des travaux au potager. (Communiquer avec les loisirs pour inscription)

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 12 mai 2025 à 19h30.

Rés. #25-142  
Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

**Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 20h26.**



No de résolution  
ou annotation

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Mélanie Royer-Couture, mairesse

---

Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe